

4 mars : exigeons de ne pas travailler plus mais autrement !

Il est intolérable que des salariés décèdent trois, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément. C'est majoritairement le cas de ceux qui cumulent des contraintes (intempéries, bruit ...), portent des charges lourdes, etc...

Parler de la pénibilité dans la fonction publique, c'est possible ! Dans la Fonction publique d'État, la question de la pénibilité du travail est incontournable, au regard des mutations du travail et de ses conditions d'exercice.

Le sous effectif...

En effet, les politiques menées dans tous nos secteurs portent gravement atteintes à l'emploi public, dans son volume, sa nature, son contenu, son sens même.

...la culture du chiffre...

Dans ce contexte de dégradation, des outils comme la LOLF, ou encore la précarité, permettent de mettre en concurrence les administrations et établissements, les personnels entre eux ; les évaluer individuellement sur la performance, le mérite, le résultat. La culture du chiffre amène nos employeurs à placer les personnels dans des situations de plus en plus difficiles, de plus en plus à risques, voire dangereuses pour leur propre vie.

...Le manque de reconnaissance..

Pour tous les salariés du public et du privé, et au-delà de pénibilités physiques et psychosociales avérées, ce sont les charges de travail qui s'alourdissent, les journées qui deviennent trop longues. C'est aussi le manque de reconnaissance, le déficit de soutien dans les situations difficiles, les perspectives de promotion et de formation limitées, le stress, parfois le harcèlement, le suicide....

Négociations sur la pénibilité

Les négociations sur la pénibilité du travail, engagées dans le secteur privé depuis trois ans maintenant entre les partenaires sociaux, sont donc particulièrement lourdes d'enjeux, parce qu'il s'agit :

préserver sa santé

-de permettre à ceux dont la santé a été altérée par de mauvaises conditions de travail, d'opter pour une seconde carrière, de partir en retraite anticipée, en ayant les moyens de vivre et de se réparer.

-de permettre aux salariés les plus anciens de quitter la vie active en bonne santé et aux plus jeunes d'avoir de bonnes conditions de travail.

Le patronat reconnaît la pénibilité... à titre posthume !

Or le patronat banalise l'impact des conditions de travail sur la dégradation de la santé des salariés et veut leur en faire endosser la facture et la responsabilité !

Les mesures qu'il préconise ne toucheraient que les salariés de plus de 58 ans qui auraient à faire la preuve, individuellement, qu'ils cumulent 40 ans d'ancienneté, 30 ans d'exposition aux facteurs de pénibilité et 10 ans de cumul de trois critères de pénibilité.

Négociation fonction publique

Des négociations sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, s'ouvriront dans la Fonction publique dans le premier semestre 2008. Mais elles ne prévoient pas, pour l'instant, d'aborder la question de la pénibilité au travail...

C'est inacceptable !

Qu'exige la CGT ?

La CGT, elle, se prononce pour un système de reconnaissance de la pénibilité, la réparation à l'égard de tous les salariés exposés à des conditions de travail qui ont des conséquences sur leur espérance de vie. Le mode de financement proposé vise à inciter les employeurs à développer un effort majeur de prévention.

Le 4 mars, à l'appel des organisations de la CGT, des initiatives auront lieu, partout, dans les départements et régions, pour exiger la prise en compte de la pénibilité du travail, pour la faire reconnaître au travers de dispositifs de départ anticipé.

Participer à ces initiatives, c'est donner du poids aux représentants des personnels qui auront bientôt à négocier, dans toute la Fonction publique, sur les questions de la santé au travail !

**Le 4 mars,
ensemble,
exigeons de
meilleures
conditions de
travail !**

